DÉCISIONS

DÉCISION EUCAP SAHEL MALI/1/2014 DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ

du 26 mai 2014

relative à la nomination du chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali)

(2014/310/PESC)

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision 2014/219/PESC du Conseil du 15 avril 2014 relative à la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) ([1]), et notamment son article 7, paragraphe 1,

considérant ce qui suit:

(1) En vertu de la décision 2014/219/PESC, le Comité politique et de sécurité est autorisé, conformément à l'article 38 du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission EUCAP Sahel Mali, y compris la décision de nommer un chef de mission.

(2) Le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de nommer M. Albrecht CONZE chef de la mission EUCAP Sahel Mali du 26 mai 2014 au 14 janvier 2015,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

M. Albrecht CONZE est nommé chef de la mission PSDC de l'Union européenne au Mali (EUCAP Sahel Mali) du 26 mai 2014 au 14 janvier 2015.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à Bruxelles, le 26 mai 2014.

Par le Comité politique et de sécurité

Le président

W. STEVENS

([1]) JO L 113 du 16.4.2014, p. 21.